

34-36 RUE DE BLOIS  
41400 PONTLEVOY

## RESERVATION DE SEJOUR

### Accueil de l'enfant

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

### Représentant légal

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Portable :

Travail :

Domicile :

E-mail :

Le lieu d'accueil est situé au 34-36 rue de Blois, 41400 Pontlevoy. Le tout conforme aux Conditions Générales jointes en pages 3 et 4, au descriptif de la maison et des modalités d'accueil en page 5 et selon les termes librement consentis et acceptés du présent engagement.

Séjour et date\*:.....

Prix du séjour: 600€/850€/990€\* la semaine, soit au total: .....€.

Ce prix s'entend toutes charges comprises : pension complète, transports, fournitures pour les activités, sorties culturelles. Cette réservation prendra effet dès la réception des éléments suivants:

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé
- Un acompte de 20% du prix total du séjour à régler par virement bancaire, dans les 30 jours suivant la demande de réservation. Dès réception de votre demande, nous vous adresserons par email une facture d'acompte avec nos coordonnées bancaires, ainsi qu'une liste des documents à fournir pour l'inscription complète.

Sans réception de l'acompte au-delà des 30 jours, cette proposition de réservation sera annulée et nous disposerons de la place à notre convenance.

Le solde d'un montant de 480€/680€/792€\* (+ supplément si nécessaire) est à nous régler au plus tard 8 jours avant l'arrivée des enfants.

Choix de prise en charge (voir description page 4): Option 1 ou option 2\*

\* Veuillez noter votre choix de séjour (titre et dates), puis entourer les prix correspondants et l'option de prise en charge (option 1 ou option 2).

**NB: Dans le cas d'une réservation tardive (moins de 7 jours avant le début du séjour), le montant total du séjour est payable au moment de la réservation.**

À Pontlevoy le:

Signature de la responsable du séjour :

À..... le ..... Signature du représentant légal de l'enfant précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé, bon pour accord":

# CONDITIONS GENERALES

Les séjours ARTISTES EN ESSOR sont déclarés au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Loir-et-Cher (SDJES 41). Le rapport d'inspection de la SDJES peut être consulté à votre demande. La capacité d'accueil de notre structure est de 6 enfants, répartis sur 2 grandes chambres (une chambre filles et une chambre garçons).

L'encadrement des participants est effectué par: Mme Virginie Puiboube, enseignante et musicienne et sa fille Lutfia Mustafaev, étudiante en musique participant comme bénévole.

**Article 1** - Durée du séjour : Les parents (ou leur représentant légal) signataires du présent contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourront en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien des enfants dans les lieux à l'issue du séjour sans accord préalable de l'organisatrice.

**Article 2** - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que les parents (ou leur représentant légal) auront fait parvenir à l'organisateur un acompte de 20 % du montant total du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto.

La réservation conclue entre les parties du présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de l'organisatrice.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la réservation aux torts des parents contractants, le produit du séjour restant définitivement acquis à l'organisatrice.

**Article 3** - Annulation par les parents contractants : Toute annulation doit être notifiée par e-mail à l'organisatrice : virginie@petitsartistesenessor.com

**a)** annulation avant l'arrivée dans les lieux

L'acompte reste acquis à l'organisatrice. Celle-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date du premier jour du séjour.

Si les parents contractants ne se manifestent pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée

sur le contrat, le présent contrat sera annulé et l'organisatrice du séjour pourra disposer de la place.

L'acompte et le solde du séjour resteront également acquis à l'organisatrice.

**b)** Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis à l'organisatrice. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 4** - Annulation par l'organisatrice: L'organisatrice reversera aux parents contractants la totalité des sommes encaissées.

**Article 5** - Arrivée : Les parents doivent présenter les enfants le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le responsable légal doit prévenir l'organisatrice.

**Article 6** - Règlement du solde : Le solde du séjour est versé au plus tard 8 jours avant la réception des participants/stagiaires.

**Article 7** - assurances : Les participants doivent bénéficier d'un contrat de responsabilité civile couvrant tous les dommages survenant de leur fait. Une attestation d'assurance doit être jointe au présent contrat.

**Article 8** - Les parents fournissent à l'organisateur la Fiche de Liaison Sanitaire (fournie par l'organisateur), les justificatifs concernant la sécurité sociale (photocopie de la carte VITALE) de l'enfant ainsi qu'une photocopie de sa pièce d'identité.

**Article 9** - Les téléphones portables sont autorisés mais leur utilisation doit être discrète, modérée et strictement limitée aux heures de temps libre (voir emploi du temps 'Semaine type'). Aucune utilisation ne sera tolérée lors des activités encadrées (à l'exception des activités vidéo) et pendant les repas. Les parents ont la possibilité d'appeler leurs enfants entre 18 et 19 heures.

**ARRIVEE ET DEPART DES PARTICIPANTS:** Afin d'assurer le bon déroulement des jours d'arrivée et de départ, ainsi que le déroulement des activités de la journée, nous proposons les options suivantes :

**Option 1** : Les participants sont accompagnés en voiture sur le site par leurs parents et y seront accueillis à partir de 17h le dimanche.

**Option 2** : La prise en charge à Blois, au supplément de 20 Euros, se fait en début d'après-midi le dimanche (horaire exact à définir ultérieurement en fonction des horaires de la SNCF).

NB : Nous ne pouvons pas prendre en charge le retour des participants en fin de séjour. Le départ se fera donc avec les parents ou responsables légaux, le samedi vers 15h.

## MODALITES D'ACCUEIL

### LA MAISON

Nous mettons à disposition de nos stagiaires:

Une grande salle à manger pour tous les repas, une cuisine où les stagiaires peuvent participer à leur préparation, un salon, une salle pour les ateliers et les réunions, un studio d'enregistrement climatisé et deux grandes chambres, chacune avec une salle de douche ou salle de bain à partager.

Chambre 1 (26 m<sup>2</sup>, à l'étage, par l'escalier 1): comprend 3 ou 4 lits selon les participants, une armoire-penderie, des étagères avec des livres, un fauteuil, des petites tables et des boîtes de rangement si besoin.

Chambre 2 (20m<sup>2</sup>, à l'étage, par l'escalier 2): comprend 2 ou 3 lits selon les participants, une armoire de rangement, une étagère avec des livres, une table, un fauteuil et des boîtes de rangement si besoin.

Chaque chambre est équipée de sa salle de bain avec WC, douche et lavabo, et chaque stagiaire dispose de son panier attrapé pour ranger ses affaires de toilette. Une petite chambre individuelle est prévue et disponible si besoin.

Le logement comprend également une salle d'eau avec toilettes au RDC.

Les stagiaires ont accès à la salle pour les ateliers et les réunions (avec : jeux de société, jeux d'échecs, instruments de percussion et une télévision) au rez-de chaussée, avec accès à volonté au jardin, sécurisé et clos de murs.

Les stagiaires ont aussi accès à toutes les pièces de la maison à l'exception des pièces qui contiennent des outils et produits à tenir hors de portée des enfants, ou présentent des risques: le grenier, le garage, la cave à vin et la chaufferie - ceci sera signalé et expliqué aux stagiaires à leur arrivée.

Le jardin comprend plusieurs bancs et chaises longues pour se détendre.

Le studio d'enregistrement est situé dans un bâtiment extérieur, son accès est réservé aux activités encadrées et son utilisation fait l'objet de règles particulières qui seront expliquées aux stagiaires le premier jour.

### LES REPAS

Le petit déjeuner est en formule buffet self-service. Les repas du midi sont livrés sur place, les repas du soir sont préparés collectivement. Les stagiaires participent aux activités liées aux repas (un peu de préparation, mettre et débarrasser la table...).

Les menus sont modulables -options végétariennes et vegan et nous demandons de signaler toutes les allergies alimentaires et intolérances sur la fiche sanitaire de liaison.

## **LISTE (NON EXHAUSTIVE) DES AFFAIRES A APPORTER**

Les stagiaires doivent disposer de vêtements suffisants en nombre et adéquats à la saison. Il est préférable que les vêtements soient marqués au nom ou aux initiales de votre enfant. Nous fournissons les draps de lit, les couettes, housses de couette, oreillers et taies d'oreillers, mais nous demandons d'apporter les serviettes et gants de toilette.

- Chaussures pour aller au parc et pour les promenades (chaussures de sport, baskets, chaussures plates...)

- Pantoufles ou tongs pour la maison

- Chapeau ou casquette

- Vêtement de pluie léger

- Crème solaire

- Un petit sac à dos pour les 2 sorties

- Nécessaire de toilette : brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, gel douche, shampooing et après-shampooing si besoin, éventuellement lotions ou crèmes hydratantes (l'eau de Pontlevoy est très calcaire).

- Un grand sac pour le linge sale.

Bien entendu, votre enfant peut apporter son instrument de musique s'il/elle le souhaite.